

Le SNECPJJ ?

Affilié à la **CFTC**, notre syndicat regroupe les personnels des cabinets d'avocats, des études d'huissiers de justice, des offices notariales, des cabinets d'experts-comptables, des centres de gestion, des commissaires priseurs, des personnels des tribunaux de commerce... En somme, l'ensemble des métiers liés au Droit.

Animé d'une volonté de protéger et de défendre les droits des salariés qui évoluent dans ces professions, nous souhaitons devenir l'interlocuteur privilégié en cas de problèmes avec leurs employeurs.

Le **SNECPJJ** ce n'est pas qu'un nom, c'est aussi des personnes. Ce syndicat est constitué de salariés du secteur, dont les statuts et métiers témoignent de la très grande diversité de notre profession (cadres, non-cadres, avocats salariés, personnel d'huissiers, clerc de notaire...). Ces personnes bénéficient du soutien de juristes experts dans leur domaine (droit social, droit du travail, conventions collectives, négociation de branche...). Ils bénéficient également du savoir-faire et de l'expérience d'un spécialiste en communication qui peut leur apporter son aide dans le cadre des campagnes électorales ou d'une communication plus classique.

Toujours à votre écoute, notre syndicat s'engage dans la défense de TOUS les salariés.

Un syndicat déjà engagé !

Depuis sa création, le **SNECPJJ** veille au respect des conventions collectives des professions juridiques. Nous sommes présents pour négocier dans les commissions paritaires. Nous pouvons ainsi vous informer à chaque fois que nous signons un avenant dans les branches professionnelles, notamment la grille des salaires qui nous concerne tous.

Notre engagement est aussi judiciaire, notamment aux prudhommes où nous conduisons régulièrement des actions pour faire valoir et faire respecter les droits des salariés... du droit.

Vous souhaitez en savoir plus sur notre syndicat, n'hésitez pas à nous contacter 